

Plougonvelin

MAGAZINE

Bonne année 2013

Edito p. 2

Actions municipales p. 3

Délibérations du conseil municipal p. 9

Expression de la minorité p. 12

Informations municipales p. 13

Vie associative p. 18

Informations extra-communales p. 23

Informations pratiques p. 25



Janvier 2013 - N°10



Nous avons connu une année 2012 bouleversée par des longues périodes électorales, présidentielles et législatives ; pendant cette même période l'Europe subissait de violentes secousses économiques. Comme d'habitude cette période favorise l'émergence de toutes les idéologies et divise la population ; mais c'est le prix de notre démocratie.

L'année 2013 sera exempte de ces débats, et c'est aussi la dernière pleine année de notre mandat, celui que vous nous avez confié en mars 2008. L'heure n'est pas au bilan, bien que nous ayons réalisé presque la totalité de notre programme, voire plus ; le travail ne manque pas. Notre équipe majoritaire poursuivra jusqu'au bout ses tâches avec la même énergie pour satisfaire votre bien être. L'effort de tous est nécessaire pour que la commune progresse dans tous les domaines de sa compétence.

A tous ceux qui souhaitent légitimement s'inviter dans le débat communal, je leur conseille de ne pas confondre le théâtre local avec le théâtre national, les enjeux politiques n'ont pas leur place au niveau communal. Actuellement l'anticipation de la campagne électorale municipale de 2014 n'est pas notre priorité.

Rappelons quelques grands travaux réalisés en 2012 : parkings de la zone humide du Stang, rénovation de l'Office de Tourisme, rénovation du 2ème étage de la mairie, 2ème tranche d'enfouissement des réseaux de la rue Saint Yves, rénovation des murs du grand enclos de Saint Mathieu, restauration du site du mémorial de Saint Mathieu.

D'autres projets ont démarré en 2012 et arriveront à leur terme en 2013: nouvelles tribunes du stade, nouveaux sanitaires au Trez-Hir, nouveau boudoir des aînés, nouvel espace à Mézou Vilin pour les associations et les jeunes, rénovation de la maison du gardien de Bertheaume ; l'attribution des marchés pour la rénovation du petit enclos de Saint Mathieu....

N'oublions pas la signature du protocole d'accord avec la société RECREA, délégataire de Tréziraise, mettant fin à 10 ans de contentieux. Le remboursement des usagers est maintenant effectif depuis fin Décembre.

Selon nos possibilités financières d'autres chantiers démarreront en 2013:

- La mise en place des zones 30 et 20 pour accroître la sécurité des vélos et piétons. Chacun d'entre nous devra contribuer à sa réussite car nous sommes tous concernés par notre sécurité et celle d'autrui.
- La 3ème tranche d'enfouissement des réseaux rue saint Yves terminera enfin ce long chantier.
- Le projet 'innovant' d'installation en période estivale d'un ponton modulaire démontable à Bertheaume pour libérer la cale des mouvements des passagers améliorant ainsi la sécurité des usagers de la cale. Son emprise est hors de la zone de baignade.
- La mise en valeur de l'espace continental de Bertheaume
- La création d'un espace comprenant toilettes, parc à vélos, préau avec schéma d'orientation à Saint Mathieu...

Evidemment, dans cette période de crise, nous devons maintenir notre vigilance sur l'équation budgétaire communale, mais c'est aussi notre devoir de soutenir l'économie locale. Je vous invite tous à participer à notre exercice annuel de présentation des projets. Ce sera le dernier exercice avant la fin de ce mandat, l'occasion de jeter un coup d'œil rapide dans le rétroviseur avant la présentation des futures orientations de la commune.

J'invite les forces vives de la commune (économiques, sociales, culturelles et associatives) à continuer à travailler ensemble en toute sérénité. Bonne année 2013 à toutes.

Bonne année 2013 à mes proches collaborateurs (adjoints et conseillers délégués), à tous les conseillers municipaux et leurs conjoints, aux bénévoles des commissions et comités qui réalisent tous un travail remarquable à mes côtés depuis 5 ans.

Bonne année aussi au personnel communal qui, quotidiennement, œuvre en équipe avec rigueur et dévouement pour rendre notre commune plus agréable à vivre.

Au nom du Conseil municipal, à vous tous, mes meilleurs vœux, que 2013 vous apporte de la sagesse, du bonheur et de la sérénité pour vos familles ainsi qu'à vos proches.

Bonne année 2013.
Blaavez Mad
Daou mil tri zek d'an holl



Le Maire et le conseil municipal
présenteront leurs vœux, à l'occasion de la nouvelle année, à la population,
le **vendredi 11 janvier 2013 à 18h30**, à l'Espace Kéraudy.

L'ensemble des plougonvelinois est convié à cette cérémonie.



Actions municipales - Citoyenneté

Au début du XX^{ème} siècle, Plougonvelin était une petite commune rurale, et ses administrés avaient peu de ressources. Yves MICHEL le maire de l'époque (élu municipal de 1896 à 1935 pendant 39 années consécutives, dont 34 comme maire), devait en tenir compte. Le taux des taxes procurant des recettes devait-il être fixé avec modération.

Parmi ces taxes, on distinguait celles perçues sur les chiens, dont on remarque ceux « d'agrément », de « chasse », de « garde de troupeaux » des « habitations et autre locaux ». Un dicton dit que la vie est un éternel recommencement, alors Monsieur le Maire doit-il réinstaurer ces taxes (dans les impôts locaux) pour les propriétaires de chiens, car un bon nombre de ceux-ci ne respectent pas les lois réglementant leur détention et leurs déplacements ?



Avoir un chien c'est bien, mais s'en occuper sans créer de désagrément à son voisinage c'est mieux. Le non respect de quelques règles élémentaires par une minorité devient insupportable, et malgré nos efforts d'information et de mise en place de distributeurs de sacs à crottes, certains propriétaires continuent d'ignorer notre appel à cet acte citoyen.

Les espaces verts de la commune ne doivent pas devenir des « crottoirs », ce sont des espaces idéaux pour les promenades des enfants qui peuvent s'amuser en toute sécurité.

Maîtres-chiens = Maîtres-citoyens, lors de vos balades tenez votre chien en laisse et ayez toujours un sac dans la poche afin de ramasser les crottes de votre animal.

✍ La présence des chiens sur les plages, ainsi que des chevaux est interdite toute l'année (article 95-2 du règlement sanitaire départemental).

✍ La divagation des animaux sur la voie publique est réprimée par la loi. La capture de chiens et chats errant est facturée aux propriétaires des animaux 50 € pour le coût de la capture, et 40 € pour le coût du transport à la SPA. Ces tarifs ont été validés par délibération du conseil municipal du 10 décembre 2012



✍ Une recrudescence de chats en liberté a été signalée dans plusieurs quartiers. Afin d'éviter des querelles de voisinage, les propriétaires sont priés de garder leurs animaux chez eux.

✍ **Gardons les trottoirs propres :** fumeurs ne jetez pas les mégots de cigarettes sur les trottoirs, utilisez plutôt les cendriers de poche, ou à défaut, les poubelles de rues prévues à cet effet.



✍ **Les haies, les plantations et l'élagage :** les plantations de voisinage sont soumises à une réglementation définie par l'article 671 du code civil.

- Les plantations ne sont pas autorisées à moins de 50cm de la limite de propriété.

Elles ne doivent pas dépasser une hauteur de 2 m jusqu'à une distance de 2 m des limites de propriété.

- Les haies et plantations le long des voies publiques : les propriétaires ont obligation d'entretien et d'élagage à l'aplomb des limites de propriété, selon l'article R161-24 du code rural qui stipule qu'en cas de non respect de ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultats.



Raymond QUERE,
1er adjoint
chargé de la communication

Actions municipales - Jeunesse

Conseil Municipal des Jeunes

L'existence de notre Conseil Municipal de Jeunes est de mieux en mieux connue et appréciée par les Plougonvelinois.

Les activités de la première équipe se sont déroulées du début 2009 à septembre 2011.

Le deuxième CMJ a été élu en octobre 2011 et le mandat de nos jeunes conseillers se termine (déjà !) en septembre 2013. Ils et elles seront alors en 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}, et passeront le relais à une autre génération représentant les CM1 et CM2 de nos écoles, et les 6^{ème} des collèges fréquentés par nos enfants.



11 novembre 2012



Cérémonie de la flamme à St Mathieu
Novembre 2012

Le dernier trimestre 2012 a été marqué par une présence régulière des jeunes élus à toutes sortes de manifestations. Ils ont participé, avec le Maire et la municipalité, aux rendez-vous autour du 11 novembre (cénotaphe et Monument aux Morts), à l'occasion de la plantation symbolique des arbres offerts par le Festival d'Armor, lors de la remise des prix des Maisons Fleuries. Ils ont aussi pu faire connaissance avec la Tréziroise et ses équipements techniques. D'autres ont participé à la réalisation des menus de la cantine, ou encore appris à connaître ce qui se passe à l'Office de Tourisme, ou se sont investis dans le nettoyage du littoral.

Plantation d'arbres festival d'Armor



Pendant les mois qui leur restent, ils continueront à mieux s'approprier les services et équipements de la commune. Ils feront des propositions au Conseil municipal « Adultes » pour la prise en compte de leurs demandes et aspirations, qui concernent le cadre de vie et les équipements sportifs. Le regard qu'ils portent sur notre commune est un enrichissement pour tous.

Alain CARIOU
Adjoint en charge des écoles
et de la jeunesse

Actions municipales - Social

Une superbe ambiance au repas annuel des Aînés

Le traditionnel repas des aînés fut une totale réussite cette année 2012.

Nous étions 160 convives réunis à l'invitation de la municipalité et du CCAS. Olive Le Bris et Louis Le Grand, doyens de la journée reçurent les félicitations du Maire et des élus présents.

L'excellent déjeuner servi par les traiteurs brestois a été rythmé par des histoires droles



et des chansons de tous sollicités par René Le Moign en charge de l'animation.

A l'issue du repas, les adhérents de l'association « Musikol », sous la direction de Mathieu Bellec, ont offert un concert musical dont tous se souviennent encore.

Un merci à tous ceux sans qui cette journée n'aurait pas été un tel succès.

Visites aux Aînés

Le maire Israël Bacor, Marie-Thérèse Simplex, adjointe aux affaires sociales et Anna Quellec, membre du CCAS, se sont rendus mi-octobre dans les communes du Conquet et de Plougonvelin pour une visite d'amitié aux doyens de Plougonvelin :



Madame Eloïse Jullien, 97ans, notre doyenne, réside actuellement à la maison de retraite du Streat Hir au Conquet. Originaire

de Plourin les Morlaix, Madame Julien, très émue et ravie de cette visite, a vécu pendant près de 30 ans à Plougonvelin.



Monsieur Louis Venot 96 ans, notre doyen, est originaire de Paris. Il habite désormais à Plougonvelin avec son épouse, Simone. Nous avons pu les rencontrer chez eux au Trez-Hir. Et c'est avec plaisir qu'ils ont reçu notre visite très amicale, qui les a beaucoup touchés.

Nous vous disons à très bientôt.

Marie-Thérèse SIMPLEX
Adjointe aux Affaires Sociales
et aux Aînés et à l'enfance

Collecte de la banque alimentaire

La collecte alimentaire qui s'est déroulée les 23 et 24 novembre dernier dans les commerces de Plougonvelin, nous a permis de collecter 2,100 tonnes de nourriture soit l'équivalent de plus de 4000 repas à distribuer.

Toutes ces denrées seront distribuées les mois prochains aux familles dans le besoin du pays d'Iroise et à Plougonvelin en particulier, tous les quinze jours par un membre du CCAS.



Rien n'aurait été possible sans les quelques 40 bénévoles qui ont participé à l'opération.

Votre formidable générosité s'est à nouveau exprimée cette année.

Un grand merci à tous les donateurs, à la Littorale Saint Mathieu Bertheaume, à tous les bénévoles et aux élus pour leur contribution à la réussite de ces journées.

Marie Thérèse Simplex
Adjointe aux Affaires Sociales,
aux Aînés et à l'Enfance

Actions municipales - Voirie

Sécurité routière :

les modifications prévues en 2013 à Plougonvelin



Modification des
conditions de
circulation

Pour rappel, le code de la route intègre depuis 2008 « le principe de prudence à l'égard des usagers vulnérables » que sont les cyclistes et les piétons. Le code de la rue amplifie encore cette obligation.

Les communes ont aujourd'hui l'obligation de définir une **politique active de sécurité routière** par des aménagements routiers souvent coûteux et par une signalétique adaptée et lisible.



La prévention routière nous indique qu'un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 mètres environ pour s'arrêter en cas d'urgence et de 28 mètres à 50 km/h. Par ailleurs, en cas d'accident, les chances de survie d'un piéton sont 8 fois plus élevées à 30km/h qu'à 50km/h.

Courant 2011, compte tenu des nombreuses doléances d'administrés sur le sentiment d'insécurité routière au niveau de la

commune, des comptages routiers ont été effectués en août et septembre pour mesurer la fréquentation des voies : 4510 véhicules par jour en août et 3078 en septembre 2011 dans la rue St-Yves ; 5946 et 5227 sur l'axe le Lannou-Le Bourg aux mêmes dates et 700 en moyenne pour la rue de Lesminily. De nombreux excès de vitesse ont également été notés. C'est le constat qui impose de réagir car la municipalité se doit d'assurer, **un partage sécurisé de la voirie pour tous : véhicules, cyclistes et piétons.**

Face au constat fait en 2011, la municipalité a demandé à la DDTM de St-Renan (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) d'étudier les problématiques de sécurité routière sur la commune, et ceci en lien avec le plan de référence approuvé en conseil municipal du 14 mai 2012.

La configuration naturelle de la commune ne permet pas malheureusement de sécuriser rapidement la voirie car de nombreuses rues et voies en zone agglomérée ne disposent pas de trottoirs. Actuellement 5 « zones 30 » existent et 25 panneaux de limitation de vitesse dans le Bourg et au Trez-Hir, ce qui entraîne une confusion des automobilistes.

Les préconisations de la DDTM ont été largement présentées et débattues lors des réunions publiques du 26 octobre et 23 novembre dernier à l'Hippocampe. Il s'agira, vraisemblablement, comme

annoncé dans le Plougonvelin Magazine d'octobre dernier et dans la presse locale, de créer une seule zone limitée à 30 km à l'heure sur la partie agglomérée de la commune et 2 zones dites de rencontre (zone 20) dans le secteur des écoles et la zone commerciale du Bourg et du Trez-Hir.

Toutes ces évolutions favoriseront des zones de circulation apaisées dans la partie urbaine de la commune et faciliteront la fréquentation des commerces et services.



Les nombreux échanges avec le public serviront à alimenter la prise de décision de la municipalité pour une mise en place début 2013.

Jean-François LE DEUN
Adjoint aux réseaux,
travaux et sécurité routière.

Actions municipales - Travaux

Travaux en cours 2^{ème} semestre 2012

La commune poursuit sa politique, entamée depuis 2008, de rénovation du patrimoine communal : écoles, crèche, stade, église, piscine, office de tourisme, Bertheaume, Saint Mathieu, zone humide....



Accessibilité Mémorial :

*les travaux
d'accessibilité
au mémorial de
Saint Mathieu
ont démarré et
seront réceptionnés
courant mars 2013*



*Tribunes : les nouvelles tribunes du stade de
Trémeur d'une capacité de 200 places, seront
réceptionnées le 10 janvier 2013, pour un plus
grand confort des supporters de l'USP*

Sanitaires du Trez-Hir :

*la construction des nouvelles toilettes
publiques de la plage du Trez-Hir est bien
avancée, les aménagements intérieurs sont
en cours et l'aménagement paysager sera
terminé avant la saison estivale*



Bertheaume



La maison du gardien :

*l'entreprise spécialisée
dans la réhabilitation
du patrimoine
historique s'affaire
à redonner vie à ce
joyau du patrimoine
plougouvelinois*

Actions municipales - Travaux

Mézou Vilin



Boulodrome des aînés : la reconstruction du boulodrome des aînés est en cours de finition et sera réceptionnée courant janvier.



Nouvelle salle : la construction de cette salle de 170m² est hors d'eau, les aménagements intérieurs ont démarré.

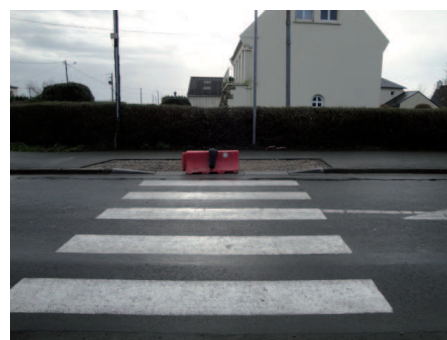
Voirie



De très nombreux travaux de voirie sont en cours dans la commune.

Ci-contre, travaux de mise en accessibilité voirie et trottoirs.

Jean-François LE DEUN
Adjoint aux réseaux,
travaux et sécurité routière.



Actions municipales - Environnement

Jardins fleuris : réception organisée par la municipalité pour la remise des récompenses aux lauréats du concours des jardins fleuris 2012



**1er prix départemental pour
Jeanne et Jo Gouzien**

Catégorie maisons avec jardin (de plus de 100 m²) très visible de la rue : Yvon Calloc'h, Hubert Jacopin, Josiane Jacopin,

Catégorie maisons avec jardin (moins de 100 m²) très visible de la rue : Gilbert Plantec, Eugène Quellec

Catégorie espaces le long de la voie publique (talus, murs) et espaces collectifs, Jeanne Gouzien, Yvonne Kéryer, André Kérhuel

Catégorie exploitations agricoles en activité : Jo Le Gléau

Actions municipales - Environnement

Devenez EcoW'acteurs

La démarche EcoWatt Bretagne a été initiée en novembre 2008 par RTE (Réseau de Transport Electrique), en partenariat avec la Préfecture de Région Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, ERDF et l'ADEME.

EcoWatt a pour objectif d'inciter les Bretons à modérer leur consommation d'électricité, en particulier en hiver, le matin et entre 18h et 20h. Cette démarche éco-citoyenne invite les EcoW'acteurs à pratiquer les bons gestes énergie, pour répondre aux risques de coupure d'électricité en Bretagne lors des pics de consommation : diminuer sa

consommation d'énergie c'est éteindre les lumières et diminuer les chauffages électriques inutiles, ne pas utiliser les fours, sèches linge, laves linge en heure de pic de consommation, bannir les lampes halogènes. Savez vous que les écrans plasma sont de gros consommateurs après l'halogène dans une maison ?

Le dispositif EcoWatt déclenche des alertes lors des périodes à risques, dans l'esprit des journées vertes, orange ou rouges de Bison futé, afin d'inviter les Bretons (particuliers, collectivités et autres institutions,

entreprises et associations, scolaires) à pratiquer les bons gestes énergie. La mairie de Plougonvelin, ses salariés et ses élus adhèrent pour la 3^{ème} année consécutive.

N'hésitez plus, abonnez vous aux alertes :

<http://www.ecowatt-bretagne.fr/inscription.et> devenez EcoW'acteurs breton.

Martine STEPHAN
conseillère déléguée
à l'environnement

Inventaire des zones humides de la commune

Dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme les communes réalisent un inventaire des zones humides sur leur territoire : la définition d'une zone humide est donnée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. On la retrouve aujourd'hui dans le Code de l'Environnement (article 211-1), modifié par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Commandé par la CCPI pour le compte de la commune dans le cadre de la révision

du PLU (Plan Local d'Urbanisme), un inventaire des zones humides est en cours sur la commune. Cette étude nécessite des visites de terrain prévues du 14 au 22 février 2013.

Ne soyez pas surpris : des chargés d'études du cabinet EF Etudes seront ainsi amenés à pénétrer dans les propriétés privées pour effectuer leurs relevés de terrain. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Pour plus d'information, une **réunion publique** aura lieu sur la commune de Plougonvelin le :

**mercredi 16 janvier 2013
à 20h30 à l'espace Keraudy.**

Martine STEPHAN
conseillère déléguée
à l'environnement

Actions municipales - Urbanisme

Le financement de l'urbanisation future à Plougonvelin : qui paye ?

La loi du 29/12/2010, relative à la fiscalité de l'aménagement, supprime les multiples taxes liées à l'urbanisation : TLE (Taxe Locale d'Equipeement), PVR (participation pour voirie et réseau), Taxe de raccordement à l'égout ; depuis le 1^{er} mars 2012, ces taxes sont remplacées par une seule taxe : la Taxe d'aménagement. Cette dernière a pour vocation de financer les dépenses en matière d'électrification, de raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement, de voirie etc... par les futurs habitants. La taxe d'aménagement est établie au moment de la délivrance des autorisations d'urbanisme selon les modalités suivantes :

A Plougonvelin, le Conseil municipal a voté le taux de 5 % dans les zones urbaines (**zone U du PLU**) où la plupart des réseaux existent. Le mode de calcul s'effectue de la manière suivante, pour une maison de 100² :

Valeur (330 €, montant fixé par l'Etat) X surface de plancher X taux de la taxe d'aménagement.

Soit pour une maison de 100 m² :
 $330€ \times 100 \times 5\% = 1\ 650€$.

En ce qui concerne les **zones AU** qui, selon l'article R. 123-6 du code de l'urbanisme, sont des secteurs «à caractère naturel de la commune, destinés à être ouverts à l'urbanisation », ils sont donc, par nature, destinés à être équipés. Pour fixer le taux de **taxe d'aménagement majorée** à demander, comme la loi l'autorise pour les zones AU, nous nous sommes basés sur le système de taxation mis en place, **en 2007**, sur la Zone de Kervasdoué. Le mode de financement du Projet d'aménagement d'ensemble (PAE) de cette zone a prévu, un prix de 48 € par m² de surface habitable (indexé sur l'indice de la construction), en plus de la taxe de raccordement à l'égout (1225 €); soit pour une maison de 100 m² :
 $(48€ \times 100) + 1\ 225 € = 6\ 025 €$.

Aujourd'hui, en tenant compte de la réévaluation des coûts de la construction et, sur la base des calculs précédents pour la

zone de Kervasdoué, la taxe d'aménagement majorée a été estimée à 16,5% pour la zone AU, soit pour une maison de 100 m² :
 $330 € \times 100 \times 16,5\% = 5\ 445€$.

Tous les lotissements, les PAE, les PUP (Projet urbain Partenarial) sont dispensés de cette taxe majorée, car ces secteurs sont aménagés, ou les aménagements financés d'une autre manière, mais de toute façon **sans incidence sur les impôts des habitants de Plougonvelin**.

Sylvie LANNUZEL
Adjointe à l'urbanisme

L'Espace Kéraudy en mode congrès ...

La municipalité propose depuis début 2012 une tarification spécifique, afin de favoriser la venue de congrès à l'Espace Keraudy. Les organisateurs extérieurs peuvent bénéficier de tarifs attractifs, à condition qu'ils s'engagent à passer au moins un jour et une nuit sur notre commune avec visites des sites remarquables.

Nous avons poursuivi cette démarche en travaillant avec nos équipes tourisme et culture, afin de proposer des produits clés en main pour répondre à toutes demandes de réunions, séminaires ou congrès sur l'ensemble des salles de

Kéraudy et de l'Office de Tourisme. Le centre culturel sera l'interface unique vis-à-vis de la clientèle mais les deux services travailleront conjointement. L'Office de tourisme apportera son concours sur ses compétences en matière d'hébergement, restauration, transport, activités touristiques et le Centre Culturel sur l'accueil des participants, les prestations techniques et la communication.

Pour augmenter notre visibilité, une page congrès a été intégrée au site internet de la commune et une plaquette spécifique verra le jour début 2013. Nous avons également

demandé à adhérer au Club Finistère Affaires (www.finistere-affaires.com).

Cette nouvelle activité d'organisation de congrès a été pensée pour être financièrement rentable. Elle participera non seulement au rayonnement touristique de notre commune mais également à son développement économique avec des retombées évidentes en terme de restauration, hébergement, transport, loisirs, culture, etc.

Pascale GROUX
Adjointe à la culture

Délibérations du Conseil Municipal

Liste des délibérations du 4ème trimestre 2012

Les délibérations et annexes sont affichées dans le hall de la mairie

CONSEIL MUNICIPAL du 22 octobre 2012

- Crèche intercommunale - ouverture de 2 places supplémentaires

Compte tenu des demandes des familles inscrites sur les listes d'attente pour une place en crèche pour décembre 2012, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé l'ouverture de 2 places supplémentaires au 1^{er} décembre 2012, la capacité d'accueil passant à 20 enfants du lundi au vendredi de 7H30 à 19H00

avec une capacité de 15 places en régulier à temps plein et 5 places en ponctuel urgent, modulée en fonction des plages horaires suivantes :

- 20 places de 7H30 à 12H00
- 15 places de 12H00 à 13H30
- 20 places de 13H30 à 19H00

- Schéma départemental de coopération intercommunale - avis des communes sur les arrêtés portant projet de fusion de syndicats intercommunaux avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Par arrêté en date du 27 décembre 2011, Monsieur le Préfet du Finistère - suite aux délibérations de la commission départementale de coopération intercommunale - a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale, conformément aux orientations fixées par la loi du 16

décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Ce schéma prévoit une rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes. Dans ce contexte, le Préfet a adopté plusieurs arrêtés, le 10 septembre 2012, portant projet de fusion de syndicats intercommunaux avec la communauté de communes du Pays d'Iroise :

- Le syndicat intercommunal de Plouarzel et de Lampaul-Plouarzel qui est en charge des installations collectives de traitement d'eaux usées et des ouvrages de transfert vers ces installations de traitement ;

- Le syndicat intercommunal d'assainissement de Landunvez, Lanildut et Porspoder

- Le syndicat intercommunal d'assainissement de Le Conquet, Plougonvelin, Trebabu et Ploumoguer

- Le syndicat intercommunal du plan d'eau et du port de l'Aber Ildut, en charge de la gestion de la zone d'activités portuaire et de la coordination de l'organisation de l'ensemble de l'estuaire dans la limite du domaine public maritime.

Le bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise et le conseil syndical du plan d'eau de l'Aber Ildut ont donné un avis favorable

à ce projet à compter du 1^{er} janvier 2014. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 26 voix pour et 1 abstention, se prononce favorablement aux projets de fusion présentés à compter du 1^{er} janvier 2014, **sous réserve que la qualité des services rendus à la population soit identique ou meilleure avec un coût similaire.**

- Taxe d'aménagement - instauration d'un taux de 16,5% pour la part communale dans les secteurs 1 auh, destinés à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat

Par délibération du 19 septembre 2011, le conseil municipal a institué la taxe d'aménagement sur le territoire communal au taux de 5 % ;

L'article L.331-15 du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Les secteurs 1 AUH, destinés à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat, délimités par les plans joints nécessitent, en raison de l'importance des constructions

édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit : voiries, trottoirs, chemins piétons, réseaux d'eaux potables, réseaux d'eaux usées, réseaux d'eaux pluviales, protection contre l'incendie, réseaux d'électricité, téléphone, éclairage public.

Le conseil municipal, à 20 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, décide :

- d'instituer sur les secteurs délimités aux plans joints, un taux de 16,5 %. En conséquence, les autres participations (PRE, PVR) sont définitivement supprimées dans les secteurs considérés.
- de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information.

- Subvention aux associations

- Association des commerçants :

300 € pour le feu d'artifice du 19/7/12

- Association les allumes de la

grande toile : 100 € pour l'organisation de la semaine bleue

- Achat de matériel nautique : demande de subvention au département

Par délibération du 3 avril 2012, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir du matériel pour un montant de 28 949 € HT et de solliciter une subvention du département. Parmi ce matériel était prévu l'achat de 2 optimists pour l'AMATH avec chariot de mise à l'eau d'un montant de 5 434,28 € ht. L'association a modifié son projet d'achat et souhaite acheter un bateau type laser Vago pour un montant de 5 430,81 € ht pour permettre d'accueillir un équipage de dériveur double supplémentaire. Le conseil général ayant déjà délibéré sur la demande de subvention, une nouvelle délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition du matériel précité pour un montant de 5430,81 € ht et sollicite une subvention du département.

- Décisions modificatives

Pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives aux différents budgets, le conseil municipal décide, à 22 voix pour et 5 abstentions, d'adopter les décisions modificatives budgétaires proposées pour le budget communal, le centre de loisirs aquatiques, la maison de l'enfance et le centre culturel Kéraudy.

- Règlement de la zone artisanale de Toul an Ibil

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, approuvé par le Conseil Municipal du 31 juillet 2006, modifié le 6 juillet 2007, le 1er mars 2010, le 28 mars 2011, le 27 juin 2011, qui définit au chapitre 2 le règlement applicable à cette zone d'activité.

La zone d'activité communale de Toul An Ibil à Plougonvelin est consacrée à l'accueil des activités de production artisanale et commerciale. A ce titre, elle est classée en zone Ui. Cette zone d'activité a été réalisée par arrêté du Maire en date du 21 janvier 1985 auquel le cahier des charges et le règlement ont été annexés. Il convient en 2012, d'actualiser ou de redéfinir différents points portant sur le règlement de la zone de Toul An Ibil. Les acquéreurs ou occupants de cette zone d'activité sont tenus de respecter intégralement les conditions prévues au présent règlement.

C'est pourquoi la commune souhaite rappeler par le présent règlement quelques règles ou apporter quelques prescriptions complémentaires.

Considérant la nécessité d'actualiser et de redéfinir différents points portant sur le règlement de la zone artisanale, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réglementation de zone artisanale et décide de mettre en place cette réglementation à compter du 1er décembre 2012.

Un délai de mise en application d'un an est accordé aux occupants actuels de la zone.

- Installation d'un ponton modulaire à la cale de Bertheaume

L'installation d'un ponton modulaire d'une longueur de 90m environ est envisagée près de la cale de Bertheaume. Ce ponton est destiné à compléter l'usage de la cale (souvent dangereuse) pour permettre le chargement et déchargement du public à bord des bateaux. Prévu pour une utilisation sur une période de 5-6 mois de l'année, de la mi-avril à la mi-octobre, ce ponton est conçu pour résister à de fortes conditions météo, mais son démontage est conseillé pour des raisons de sécurité évidentes en cas de tempêtes ou vents supérieurs à 90-100km/h.

Après consultation des différents fournisseurs, une seule offre a été proposée par SEIMI pour un montant estimé à 96 121 € ht.

Le conseil municipal, à 19 voix pour, une voix contre et 7 abstentions, adopte le projet d'installation d'un ponton modulaire et autorise le maire à signer le marché avec la société SEIMI.

- Création de postes CAE

Le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions, autorise le recrutement de 3 CAE à raison de 20 heures hebdomadaires pour les services suivants :

- un poste CAE pour des fonctions d'animation à la maison de l'enfance à compter du 20 octobre 2012
- un poste CAE disposant du CAP petite enfance pour la crèche à compter du 1^{er} novembre 2012
- un poste CAE (agent polyvalent) au service technique

- Médiathèque – Elimination des documents

Une politique de régulation des collections de la médiathèque doit être définie, il convient de fixer les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modalités d'élimination (destruction, vente, dons) et les formalités pratiques à accomplir pour constater l'élimination des ouvrages.

- Déclaration d'intention d'aliéner rue Hervé de Portzmoguer

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de renoncer à l'utilisation du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain de 565 m² situé 16 rue de Portzmoguer.

- Service public de l'assainissement : le rapport du délégataire (année 2011) est consultable en mairie

CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2012

- Adoption des tarifs communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs communaux de l'année 2013.

- Délégation du conseil municipal au maire pour les tarifs des séminaires et congrès (Espace Keraudy)

Le centre culturel Keraudy propose de développer l'accueil des séminaires et congrès. Interlocuteur unique pour l'organisation commerciale, il souhaite pouvoir disposer rapidement de tarifs spécifiques en cas de besoin. L'office de tourisme participera à ce projet en organisant des activités, visites etc... et produira une facture de ses prestations à l'espace Keraudy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au centre culturel Keraudy la possibilité d'aménager des tarifs pour les séminaires et les congrès en fonction des besoins.

- Piscine – annulation d'un titre de recettes

Un titre de recettes a été émis en 2007 contre Recréa pour le paiement de loyer d'un montant de 11 584,29 €. Un protocole transactionnel a été signé avec Recréa les 1^{er} août et 9 octobre 2012 dans le cadre de la délégation de service public pour le centre aquatique Treziroise pour le règlement de toutes les sommes restant dues. Il convient par conséquent d'annuler le titre de recettes n° 8 d'un montant de 11 584,29 € qui n'a plus lieu d'être.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler le titre de recettes exécutoire n° 8 d'un montant de 11 584,29 €.

- Décision modificative - budget centre de loisirs aquatiques

Le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions, décide d'adopter la décision modificative proposée pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives au budget du centre de loisirs aquatiques.

- Budget commune - autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013

L'article L 1612-1 du code général des

collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le maire à engager des dépenses avant le vote du budget, dans la limite de 25 % du montant inscrit au budget précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 22 voix pour et 5 abstentions, décide de faire application de cet article à hauteur de 215 000 € ($< 25\% \times 2\,604\,136\text{€}$), pour les dépenses d'investissement de la commune et du centre de loisirs aquatiques (les délibérations sont affichées dans le hall de la mairie).

- Subvention de démarrage à l'association « Iroise triathlon »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de démarrage de l'association « Iroise Triathlon » pour la prise en charge des frais d'enregistrement des statuts (frais d'inscription au journal officiel) sous forme de versement d'un forfait de 50 €.

- Don de l'association des boulistes et loisirs de Plougonvelin

L'association des boulistes et loisirs de Plougonvelin a été dissoute lors de l'assemblée générale du 22 septembre 2012. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le don de l'association d'un montant de 887,05 €, et- d'inscrire cette somme en recettes de fonctionnement au budget de la maison de l'enfance (moitié à l'accueil de loisirs et moitié sur la crèche).

- Adhésion à la prestation santé au travail du CDG 29

Les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La prestation était auparavant assurée par la MSA qui a dénoncé le contrat.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Finistère gère un service de santé au travail qui a pour mission de rassembler les compétences nécessaires à la santé et la sécurité des agents, à l'adaptation de leurs conditions de travail et au maintien dans l'emploi des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 à la prestation

Santé au Travail du Centre de Gestion (financement sous forme de cotisation au taux de 0,37 % sur la base URSSAF (271 707 € versé en 2011) soit un montant d'environ 1005 €.)

- Convention de projet urbain partenarial (PUP) en zone 1Auh rue des Cormorans, dans le cadre d'un schéma d'aménagement d'ensemble

La Commune de Plougonvelin dispose d'une zone située, en contrebas de la rue des cormorans (voir plan annexé) zonée 1auh dans notre PLU, c'est-à-dire, constructible sous réserve de posséder les équipements nécessaires à la construction: eau, électricité, assainissement, voirie etc... Aujourd'hui, l'urbanisation de cet espace est suspendu à la réalisation d'un schéma d'aménagement d'ensemble (cf loi SRU) et en corollaire à la mise en place d'équipements suffisants.

A la suite d'un certain nombre de demandes de permis dans ce secteur, la commune propose aux propriétaires, la mise en place d'un PUP (Projet Urbain Partenarial). La convention de PUP ne peut être signée que dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans les zones urbaines et les zones à urbaniser. Ce dispositif récent, créé par l'article 43 de la loi N°2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dite loi « Boutin » permet à une commune et aux propriétaires fonciers concernés de mutualiser la charge des équipements publics et privés rendus nécessaires par l'aménagement d'une zone constructible. Le partenariat est concrétisé sous forme d'une convention signée entre les parties.

La commune s'engage à réaliser les travaux et à en financer 10 % et les propriétaires à verser à la commune la fraction du coût des équipements publics prévus dans la convention (90 % restant).

Aujourd'hui, une première estimation des travaux permet d'évaluer à :

Pour la tranche 1 (voir plan) : Pour une surface cessible de 11525 m² : 427 320 € soit une participation de 37,078 € du m² cessible,

Pour la tranche 2 (voir plan) : Pour une surface cessible de 10039 m² : 403 020 € soit une participation de 40,145 € du m² cessible,

Délibérations du Conseil Municipal

En contrepartie de ces participations, les propriétaires fonciers seront exonérés de la taxe d'aménagement majorée (16,5%) ainsi que de la participation à l'assainissement collectif (1787 € pour l'année 2012)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 26 voix pour et 1 abstention, décide :

1. D'approuver la convention du Projet Urbain Partenarial tel qu'exposé par Monsieur le Maire et qui demeure annexée à la présente
2. D'autoriser le maire à signer les conventions de PUP
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la convention précitée
4. De créer un budget annexe où seront identifiées les recettes et les dépenses inhérentes à l'aménagement de cette zone,
5. D'exonérer les futurs usagers des constructions à édifier de la Taxe d'aménagement pour 10 ans
6. D'exonérer les futurs usagers des constructions à édifier de la participation de l'Assainissement collectif

- Projet de cession aux consorts Le Guen d'une parcelle située au Stang
Par délibération en date du 2 juillet 1998, le conseil municipal a donné son accord à la

vente de terrain situés au Stang Cadastres section C n° 898, 1178, 1179, 1177, 1183, 1184, 1185 d'une superficie totale de 16 962 m² pour un montant total de 420 000 francs.

Il s'avère que la parcelle section C n°1186 d'une contenance de 19 m², située en bordure d'une zone de ré-aménagement en parking et de réhabilitation de zone humide de la commune a été omise dans l'acte.

Lors de la vente de 1999, le prix de cession était de 3,77 €. Les domaines ont estimés en date du 14 août 2012, compte tenu de la situation du terrain, de ses possibilités d'utilisation et de sa superficie, la valeur à 10 € le m² soit 190 € pour 19 m².

Tous les propriétaires ont confirmé leur accord écrit à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la vente de la parcelle C 1186 à la commune, à 10 € le m² soit 190 € pour 19 m².

- Projet de déclassement du domaine public communal et cession à M. et Mme Guillimin

Par délibération en date du 3 septembre 2012, le conseil municipal a donné son accord à la mise en place d'une enquête publique du projet de déclassement de la

parcelle cadastrée D 1229, en vue d'une cession à M et MME GUILLIMIN pour une superficie de 48 m².

Le projet a été soumis à enquête publique du 15 au 29 octobre 2012. Aucune observation n'a été formulée et aucun courrier adressé. Le commissaire a émis un AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du domaine public. Les domaines ont estimé la valeur vénale de ce terrain à 2 400 € pour une superficie de 48 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser du domaine public communal la parcelle précitée et donne son accord à la vente à M et MME GUILLIMIN, de la parcelle cadastrée D 1229 d'une superficie de 48 m² au prix de 2 400 €.

- Déclaration d'intention d'aliéner 82 rue de Bertheaume

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de renoncer à l'utilisation du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner pour les terrains situés 82 rue de Bertheaume, 9 place St Tanguy, et rue des Pétrels.

Expression de la minorité

Taxe d'aménagement : quand la fiscalité explose !

En ce début d'année, nous souhaitons tout d'abord présenter nos meilleurs vœux à l'ensemble des Plougonvelinoises et Plougonvelinois.

Dans notre Commune, à l'occasion de ce changement d'année, le Maire a décidé quant à lui de faire un « drôle » de cadeau à la population, en faisant flamber la fiscalité dès le 1^{er} janvier. En effet lors d'un récent conseil municipal, les élus majoritaires ont, à leur majorité, décidé de faire passer le taux de la taxe d'aménagement, sur une grande partie de la Commune, de 5%...à 16,5% !!!

Rappelons au préalable que cette taxe est due lors de la réalisation de travaux de construction ou d'extension d'une habitation et que son taux est en principe compris entre 1% et 5%. Pour sa part, notre

groupe a voté contre cette augmentation. En effet, cette décision nous semble injuste car elle pénalise lourdement nos concitoyens, notamment les jeunes ménages.

Ainsi pour la construction d'une maison de 150 m², avec le taux actuel de 5%, le montant de cette taxe était de 3.300 €,... alors qu'avec un taux de 16,5%, ce montant sera de 10.890 €. De même, en cas d'extension de 50 m² d'une maison faisant déjà 100 m², le montant de la taxe passerait de 1.650 € à 5.445 € !!!

D'autre part, cette décision nous semble être contraire à la loi, car elle a notamment pour conséquence d'instituer un taux majoré de 16,5% sur une très large partie de la Commune, et cela alors même que le taux normal de la taxe doit être compris entre 1% et 5%.

En outre, les raisons invoquées pour justifier cette augmentation (réalisation de travaux substantiels de voirie, etc...), nous paraissent artificielles, dans la mesure où aucun projet de « travaux substantiels » ne nous a été présenté. Or, il convient d'avoir à l'esprit que les vices entachant selon nous la légalité de la délibération, sont susceptibles de fragiliser l'équilibre des finances communales. En effet, en cas d'action d'un contribuable visant à contester le paiement de la taxe majorée, la Commune risquerait alors de se trouver dans l'obligation de la rembourser !

C'est pour ces raisons que nous avons interrogé la sous-préfecture quant à la validité de cette délibération et que nous avons également saisi le Maire d'un recours gracieux.

Rendez vous avec la municipalité

Israël BACOR

Maire : bacor@plougonvelin.fr

Les adjoints au maire :

- Raymond QUERE

1er adjoint

Adjoint à la Communication

le mardi de 10H à 12H

et le samedi de 10H à 12H

- Sylvie LANNUZEL

Adjointe à l'Urbanisme

et révision du PLU

le samedi de 10H à 12H

- Jean-François LE DEUN

Adjoint aux Travaux, réseaux et patrimoine

le mardi de 10H à 12H

et le samedi de 10H à 12H

- Marie-Thérèse SIMPLEX

Adjointe aux Affaires sociales,

aux Aînés et à l'enfance

le mardi de 10H à 12H

- Pascale GROUX

Adjointe à la Culture

et aux Animations culturelles

le mercredi de 10H à 12H

- Alain CARIOU

Adjoint aux Ecoles, à la cantine - Jeunesse

et Conseil Municipal Jeunes

le lundi de 15H à 18H

- Annick DESHORS

Adjointe aux Finances

et au Tourisme

le mardi et le jeudi de 10H00 à 12H00

Les conseillers délégués :

- **Yolande ROCHER** : Les sports et les associations sportives, le comité de l'Anse,

- **Martine STEPHAN** : Développement durable, Environnement, Agriculture, développement du covoiturage

- **Georges PELLEN** : Développement économique et artisanat, zone artisanale, commission Treziroise

- **Jean Claude AMIL** : Sécurité ERP, liens avec les autorités militaires et associations du souvenir

Nos services

☎02.98.48.30.21

www.plougonvelin.fr

- Isabelle TISON

Directrice générale des services :

dgs@plougonvelin.fr

- Mairie :

mairie@plougonvelin.fr

- Service état-civil :

accueil@plougonvelin.fr

- Service urbanisme :

urbanisme@plougonvelin.fr

Service social :

social@plougonvelin.fr

- Service ressources humaines et élections :

rh-elections@plougonvelin.fr

- Service comptabilité :

comptabilite@plougonvelin.fr

- Police municipale :

police@plougonvelin.fr

- Office de tourisme :

tourisme@plougonvelin.fr

- Maison de l'enfance :

maison.enfance@plougonvelin.fr

- Cantine :

cantine@plougonvelin.fr

- Espace Kéraudy :

accueil@espacekeraudy.com

- Treziroise :

treziroise@plougonvelin.fr

- Bulletin municipal :

bulletin@plougonvelin.fr

Ouverture de la mairie

Lundi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H30

Mardi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H30

Mercredi

de 08H30 à 11H45

FERME l'après-midi

Jeudi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H30

Vendredi

de 08H30 à 11H45

de 13H30 à 17H00

Samedi

de 09H00 à 11H45

FERME l'après-midi

Nous vous rappelons que le samedi la mairie est ouverte pour une permanence état-civil uniquement.

Etat-civil

Naissances :

Coline QUERE, domiciliée à Traon Brouen

Olivia BERNON, domiciliée 17 impasse de l'Armen

Lucas ROUAUD, domicilié boulevard de la Mer

Paul RAGUENES domicilié 3 street Milin Avel

Ethan QUERNE, domicilié 4 street Run Bleiz

Liam CARO, domicilié 1 rue Saint Yves

Décès :

Josiane DECONCHY, 88 ans, domiciliée 14 boulevard de la Mer

Christine PEROT, 62 ans, domiciliée 29 rue de Bertheaume

Michel DARIDON, 72 ans, domicilié 3 impasse du Mézou

Gabrielle QUERE, 85 ans, domiciliée 13 rue du Lannou

Anne Marie BILCOT, 90 ans, domiciliée rue des Mouettes

Marie Louise LEPELTIER, 89 ans, domiciliée rue des Mouettes

Yvonne LEFEVRE, 89 ans, domiciliée rue des Mouettes

Conseil en architecture

La commune met à la disposition des plougonvelinois un architecte conseil.

Ce professionnel vous propose son aide pour votre extension ou vos nouvelles constructions.

Il est important de lui présenter vos intentions avant de déposer votre projet définitif.

Les **prochaines permanences** auront lieu **le 18 janvier et 1er février 2013, de 14h00 à 16h30**, sur rendez-vous, à la mairie de Plougonvelin.

Cadastre

Pour rechercher, consulter et demander des planches de plans, connectez-vous sur

www.cadastre.gouv.fr

Autorisation d'occupation des sols

- Déclarations préalables :

DP n°12-127 : LAMOUR Christophe
1 Street Run Bleiz
Clôture

DP n°12-128 : MAUGUEUN Denis
17 bis rue de Kerouanen
Création fenêtre de toit et ouverture d'une porte de service

DP n°12-129 : LEMEE Yves
28 rue des Pavillons
Changement des huisseries

DP n°12-130 : LE MOIGNE Yvon
19 rue Saint Yves
Clôtures

DP n°12-131 : RAGUENEAU Irina
44 rue de Lesminily
Ouverture d'une porte de service

DP n°12-132 : DARIDON Monique
3 impasse du Mézou
Remplacement d'une porte de garage par une fenêtre ; suppression de la porte de service (dans le garage), remplacement de la fenêtre du garage par une porte-fenêtre ; bardage façade ouest sur garage

DP n°12-133 : MINDEF/SID/ESID-BREST
Chemin de la Colonie
Réhabilitation au centre de vacances de jeunes (CVJ) ; modification des accès du bâtiment

DP n°12-134 : LE GALL Jean-Marc
2 rue de Bertheaume
Panneaux photovoltaïques

DP n°12-135 : LEON Yvon
8 rue du Cléguer
Clôture

DP n°12-137 : MORLIER Patrick
Le Cosquer
Ravalement façade - Pose garde corps sur terrasse

DP n°12-138 : HERVEOU Marianne
Ty Baol
Réfection de la toiture

DP n°12-139 : ALLEAUME Marcel
19 résidence Bel Air
Clôture

DP n°12-140 : ROUE Jean-Luc
39 rue de Lesminily
Rajout vélux

DP n°12-141 : TOLARI Sandro
Pointe St Mathieu
Finition anti-assise sur le mur en pierre côté sud ; création d'un devers anti-salissure sur le pignon est

DP n°12-143 : agence immobilière THEPOT
Rue du Cléguer
Edification d'une clôture

DP n°12-144 : BAUDOT Jean Roger
19 ter rue de Kerzavid
Création d'une cage d'escalier pour l'accès à l'étage

DP n°12-145 : SOLLIEC Jocelyne
36 rue de Bertheaume
Abri de jardin

DP n°12-146 : LE DEUN Jean-François
Route de Saint Mathieu
Habillage de la partie basse du pignon en remplaçant les ardoises par plaque de bois reconstitué et plastifié Fundermax couleur ivoire

DP n°12-147 : SALAUN Gabriel
56 boulevard de la Corniche
Abri de jardin

DP n°12-149 : MANANT Yves
26 rue du Perzel
Bardage sur pignon ouest

DP n°12-150 : Mr HESLOIN
17 rue de la Paix
Véranda

DP n°12-151 : DANIEL Monique
34 rue de Bertheaume
Bardage pignon ouest

DP n°12-152 : LE GOFF Michel
Lieu-dit Saint Yves
Division en vue de construire

DP n°12-153 : DUBOIS Roland
56 rue de Bertheaume
Remplacement volets

DP n°12-154 : SALAUN Gabriel
56 boulevard de la Corniche
Transformation garage en chambre ; porte du garage remplacée par fenêtre alu

DP n°12-156 : GUILLEMIN Elisabeth
15 Street Run Bleiz
Pose d'un portail et d'une clôture

DP n°12-157 : ROUX Denis
3 rue de L'escalier
Pose d'un portail et d'une clôture

DP n°12-159 : GUILLAMOT Eugène
1 impasse de la Baie
Ravalement



- Permis de construire :

PC n°12-44 : LEZE Ludovic

4 rue des Courlis

Surélévation et changement d'affectation
d'un bâtiment existant

PC n°12-46 : PRIGENT - MONTEIRO

Lotissement de Kervasdoué (lot 11)

Construction d'une habitation

PC n°12-47 : DANIEL Hugues

8 bis rue Saint Yves

Extension d'une construction existante

PC n°12-48 : LE GOASTER Vincent

6 route de Gorréquér

Extension de la construction existante

PC n°12-49 : SERRES Alexandre

43 rue du Perzel

Extension d'une construction existante



Maison de l'enfance

Rue Mezou Vilin 29217 Plougonvelin.

Contact accueil de loisirs et périscolaire : 02 98 48 27 54 ou maison.enfance@plougonvelin.fr

Contact crèche : 02 98 48 29 09 ou maison.enfance@plougonvelin.fr

Accueil de loisirs Enfance (enfants de 3 à 12 ans) :

L'ALSH est ouvert tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les programmes d'animation sont disponibles à la structure ou sur le site internet de la commune espace enfance/jeunesse.

Les inscriptions –possibles à la journée, ½ journée avec ou sans repas- sont à faire au plus tard le vendredi pour la semaine suivante.

Facturation selon le quotient familial.

Les horaires d'ouverture : 7H00-19H00

Garderie Périscolaire (enfants scolarisés) :

Elle est ouverte tous les jours scolaires de 7H00 à 9H00 et de 16H30 à 19H00.

Goûter offert aux enfants. Facturation à la demi-heure selon le quotient familial.

Aide aux devoirs pour les enfants du primaire les lundis et jeudis soirs de 17h15 à 18h.

Multi Accueil :

La structure fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h. Elle dispose de 15 places en journée continue et de 5 places en

Si vous souhaitez inscrire vos enfants de façon ponctuelle à la halte-garderie merci de téléphoner à la structure.

Pour tout renseignement complémentaire et inscription, merci de prendre rendez-vous avec la responsable :

Nathalie Da Silva au 02 98 48 29 09

ou maison.enfance@plougonvelin.fr

*Toute l'équipe de la maison de l'enfance
vous présente ses meilleurs vœux pour 2013*



SPORT, LOISIR, DETENTE...

La Treziroise satisfait toutes vos envies !

Contact 02 98 38 06 11

ou

treziroise@plougonvelin.fr

➤ Retrouvez toute l'actualité de la Treziroise sur facebook

<http://fr-fr.facebook.com/pages/Espace-Aquatique-Treziroise/188408567867304>

Profitez du partenariat de la Treziroise avec l'Espace Culturel Keraudy

Du 1^{er} au 31 janvier, pour 1 carte de 10 entrées achetée à Treziroise => 1 entrée offerte à l'espace Keraudy.

Enfant : au choix

- vendredi 1er février : FILLS MONKEY
- vendredi 24 février : Le MANIPULATEUR (à partir de 8 ans)
- vendredi 26 avril : MOBY DICK

Adulte :

- samedi 6 avril : ROVER

Horaires d'ouverture au public

	Période scolaire		Vacances	
Lundi		14h-19h	10h-2h30	14h30-19h
Mardi	12-13h45	16h30- 21h	11h - 21h	
Mercredi		15h-19h	10h-2h30	14h30-19h
Jeudi	12h-3h45	16h-19h	11h - 19h	
Vendredi		16h30-21h	10h12h30	14h30-21h
Samedi		15h-18h	14h-18h	
Dimanche	9h-13h	15h-18h	9h-13h	15h-18h

Evacuation des bassins 15 minutes avant la fermeture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant la fermeture

Remboursement des cartes des clients Récréa

Le contentieux de la commune avec Récréa vient d'aboutir avec la signature d'un protocole d'accord qui met fin à plusieurs années de procédure.

Cet accord permet de rembourser les clients de la Treziroise qui avaient acheté il y a 5 ans des cartes d'entrées ou d'abonnement sans pouvoir les utiliser du fait de la fermeture de 2007 à 2010.

Ainsi, les demandes de remboursement adressées à Récréa et à la commune ont été prises en compte, les chèques correspondant aux montants restants sur les cartes sont à retirer à l'accueil de la Treziroise à partir du 26 décembre 2012, date de réouverture de la piscine après la fermeture technique trimestrielle.

La municipalité propose aux clients, lors de la récupération des chèques, de reprendre le même nombre d'entrées ou abonnements non consommés sur la carte Récréa, la commune prenant à sa charge la différence avec le tarif actuel plus élevé.

Pour toute information complémentaire, contacter M. RAGUENES, Directeur de la Treziroise. (02.98.38.06.11).



SERVICES DE L'OT :

Billetteries

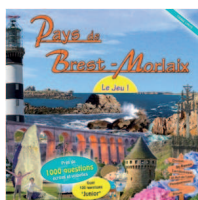
- pour les îles
- Océanopolis
- La récré des 3 curés

Location de vélos sur Plougonvelin, et réservation de vélos à Ouessant.

Accès internet à l'Office de Tourisme, tarifs 1€ le quart d'heure/ 0.20€ la page imprimée

C'est Nouveau !

Le jeu du Pays de Brest - Morlaix est enfin arrivé! Des Abers aux Monts d'Arrée, de la baie de Morlaix à la presqu'île de Crozon, découvrez votre Pays en vous amusant. Jeu de société original et convivial, à découvrir entre amis ou en famille.



Elle permet de bénéficier de tarifs à l'espace aquatique Treziroise et sur certain spectacle à l'espace Keraudy.

Rendez-vous à l'office de tourisme de Plougonvelin avec une photo d'identité par personne, carte d'identité ou le livret de famille et un justificatif de domicile. (Validité 2 ans. Coût 3€).

EXPOSITIONSALLEHIPPOCAMPE : « L'AVF »

jusqu'au 31 janvier, l'association brestoïse expose ses oeuvres à la salle Hippocampe.



Entrée libre aux heures d'ouverture de l'Office de Tourisme.

PHARE DE LA POINTE SAINT-MATHIEU ET LE MUSEE DE L'ABBAYE :

Fermé en janvier. réouverture aux vacances de printemps.

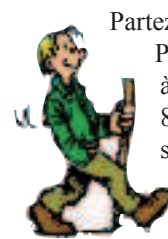
FORT DE BERTHEAUME :

Visite commentée sur réservation, à partir de 20 personnes. Inscription à l'Office de Tourisme.

CENOTAPHE DE SAINT-MATHIEU :

Le Cénotaphe est ouvert les week ends de 12h à 17h30

DECOUVRIR PLOUGONVELIN A PIED ET A VELO :



Partez à la découverte du Patrimoine de Plougonvelin à pieds, à vélo ou à VTT. 8 circuits de randonnées sont disponibles à l'office. 0.20€/fiche.

Les lundis, l'Association Gymnique de Plougonvelin vous invite à une séance de découverte de Plougonvelin et ses environs, bord de mer et campagne lors de randonnées pédestres de 10 à 12km chaque lundi matin (sauf férié). Rendez vous sur le parking stade du Trémeur.

Départ à 9h précises.

GRATUIT.

Rens 02 98 48 30 18 ou 06 79 24 45 56.



REJOIGNEZ L'OFFICE DE TOURISME SUR FACEBOOK !!

Fan page : Office de Tourisme de Plougonvelin

L'Office de Tourisme est ouvert du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

CARTE PRIVILEGE :

Cette carte est accessible aux résidents de la commune de Plougonvelin, elle est nominative, et valable 2 ans.

L'équipe de l'Office

de Tourisme de Plougonvelin

vous souhaite ses

meilleurs vœux pour

l'année 2013



ESPACE KERAUDY

CENTRE DE LA CULTURE ET DES CONGRÈS PLOUGONVELIN
Informations : 02.98.38.00.38 ou www.plougonvelin.fr

BRAN PROJECT

Genre : Jazz celtique

Sortie de résidence et expérimentation publique du groupe de jazz celtique **BRAN PROJECT** le **VENDREDI 25 JANVIER A 18H**. Entrée libre et gratuite

Composition / Arrangement / Piano / Claviers : Joël GUENA, guitares : Jean-François BESSE, guitare Basse : Julien CUVELIER, Violon : Ronan ROUXEL, batterie : Lionel PRIGENT, Uilleann-Pipes : Lionel LE PAGE

Les expérimentations publiques dans le cadre des résidences

Les expérimentations publiques constituent une première confrontation et expérimentation avec les spectateurs et font partie intégrante du processus de création des spectacles. Elles sont également l'occasion de dialoguer et d'échanger avec un public.

FILLS MONKEY "Incredible Drum Show"

VENDREDI 1ER FEVRIER A 20H30

Tarifs : 15 € (normal), 13 € (réduit) 10 € (abonné) 6 € (- 12 ans)

Genre : Humour

Incredible drum show! Un duo de batteurs déjantés, virtuoses et hilarant. Un spectacle à l'anglaise... complètement frappé !



Les Fills Monkey débarquent à Plougonvelin d'une planète où l'on ne s'exprime, ne respire et ne pense qu'en rythme. Doté d'une imagination déconcertante, le duo de batteurs formé par Yann Coste et Sébastien Rambaud vous entraînera dans leur tempo avec une énergie rock et un humour ravageur faisant presque oublier la précision exceptionnelle de leur jeu.

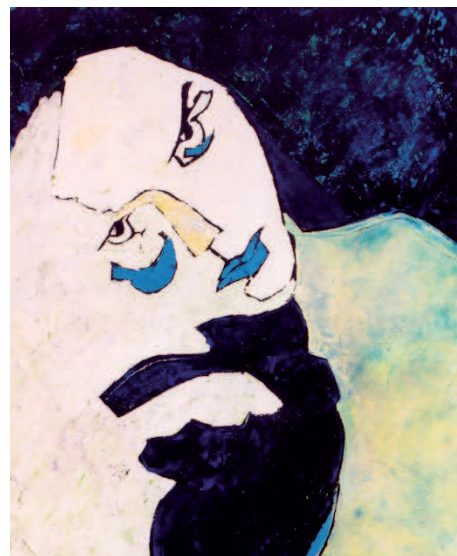
« Incredible Drum Show » est un spectacle anti-morosité complètement frappé qui réussit le tour de force d'enthousiasmer un public, international, de 7 à 77 ans. Entrez dans le tempo et venez recharger vos batteries !

« C'est virtuose, drôle et hautement musical... Un régal » **Le Monde**

EXPOSITION

L'espace Kéraudy offre la possibilité à des artistes de la région de promouvoir et de diffuser leur travail. Entrée libre aux heures d'ouverture.

ROSELYNE EMERY – Peinture
Du 18 janvier au 18 février



Roselyne Emery est une artiste peintre Plougonvelinoise. Vous ne devriez pas être indifférents à ces visages qui imposent leur présence silencieuse et intrigante. Ses toiles sont une facette de sa personnalité : composite, parfois lumineuse, camouflée, et qui s'exprime par la couleur et la matière.

Renseignements au
02.98.38.00.38

accueil@espacekeraudy.com



Médiathèque



Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite une très bonne année 2013 et vous invite à venir découvrir toutes les acquisitions qui se trouvent à votre disposition en médiathèque.

❖ Accueil du public aux horaires suivants :

Lundi	11 h 00 à 12 h 00	Jeudi	11 h 00 à 12 h 00
Mardi	16 h 30 à 18 h 30	Vendredi	17 h 30 à 18 h 30
Mercredi	16 h 30 à 18 h 30	Samedi	14 h 30 à 16 h 30

Quelques titres récemment acquis en secteur adulte :

« Kaïken » de Jean-Christophe Grangé,	« Bon rétablissement » de Marie-Sabine Roger,
« La déesse des petites victoires » de Yannick Grannec,	« La collection Kledermann » de Juliette Benzoni (en gros caractères),
« Garibaldi » de Pierre Milza,	« Succession » de Scott Westerfeld (l'intégrale),
« L'ombre d'un homme » de Bénédicte des Mazery,	« Fleur de sable » de Nathalie De Broc (en gros caractères),
« A travers les champs bleus » de Claire Keegan,	« Ceux de Menglazed » de Hervé Jaouen (en gros caractères),
« Kafka sur le rivage » de Haruki Murakami,	« Ferdinand de Magellan » de Patrick Girard,
« Les partenaires » de John Grisham (en gros caractères),	« Un siècle d'argile à Landerneau » de Bernard Trebaol,
« La troisième révolution industrielle » de Jeremy Rifkin,	« Introduction à la psychologie positive » de Ilona Boniwell,
« Les deux messieurs de Bruxelles » de Eric-Emmanuel Schmitt,	« L'homme qui voulait être heureux » de Laurent Gounelle,
« Les anges de New York » de R. J. Ellory,	« 3 jours au Népal » de JeanDavid Blanc,
« L'homme qui aimait ma femme » de Simonetta Greggio.	« Le péché des anges » de Charlotte Link (en gros caractères).

Vous pouvez faire part de vos suggestions dans le cahier « **Paroles de lecteurs** » à votre disposition en médiathèque.

❖ Rendez-vous mensuels :

✓ **EXCEPTIONNELLEMENT, le jeudi 3 janvier à 10h : l'« Heure du conte »** pour les enfants de 4-8 ans : contes, histoires, jeux de mots et jeux d'images...

✓ **Le mardi 8 janvier de 9h30 à 10h30 : les « Bébés lecteurs ».** Animation autour du livre : contact et découverte du livre, éveil à la lecture, aux histoires... ouvert à tous les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un parent ou d'une assistante maternelle.

✓ **Le mercredi 9 janvier de 10h à 10h30 ou de 10h45 à 11h15 : « English playtime »**

Jeux, comptines, chansons, histoires... en anglais pour les enfants de 6-7 ans. Renseignements et inscription en médiathèque.

✓ **Le mardi 29 janvier de 9h30 à 10h30 : les « Bébés lecteurs »**

Visitez notre site internet :

www.plougonvelin.fr

Pour les contacts :

e-mail mediatheque@espacekeraudy.com

☎ 02 98 38 03 83

Vie associative

Réservation de matériel à la CCPI

Rappel aux associations

Toute demande de réservation doit être faite, par écrit et toujours préalablement à l'événement, auprès des services techniques et de l'environnement de la CCPI.

Sur la demande, l'association doit mentionner les coordonnées d'un référent bénévole. **Les demandes doivent parvenir à la CCPI avant le 8 février 2013.**

Une commission d'attribution des matériels statuera sur les

réservations fin février 2013.

Vous trouverez la liste des matériels d'animation, ainsi que le règlement de mise à disposition en mairie.

Pour tous enseignements :

☎ CCPI : 02 98 84 28 65

Club des retraités « Les Mimosas »

Nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé à tous.

L'assemblée Générale aura lieu : le jeudi le 17 janvier à 16 h au club.



Les Moutiques

**Bourse à la puériculture
DIMANCHE 27 JANVIER 2013**

Salle Omnisports de Plougonvelin de 9h à 13h
Organisé par l'association d'Assistants Maternelles
« **Les Moutiques** »

Entrée 1.5 €. Sur place café-gâteau. Contact et réservation emplacements au 06.67.83.00.84 ou au 06.70.91.77.33



Langue bretonne

Korn ar vrezhonegerien

Bloavez mat d'an holl, gant yec'hed, karantez ha peoc'h war an douar.

Tristañ tra a zo er bed :

Un oaled heb tan,

Un daol heb bara,

Un ti heb maouez.

Les choses les plus tristes sur la terre sont :

Un foyer sans feu,

Une table sans pain,

Une maison sans femme.

Da hanter-genver, div eur de;

D'ar C'handelour teir na ve.

A la mi-janvier, deux heures de plus ;

A la Chandeleur, il n'y en a pas trois.

Genverig a lavar, ez eus vi gand ar iar.

Le gentil janvier dit qu'il y est œuf dans la poule.

Nous informons que les personnes intéressées par la conversation en breton, peuvent se joindre à tout moment au groupe du mercredi, de 20 h 30 à 22h

rene.lemoign@orange.fr



«Lire Chez Nous» vous souhaite une excellente année de lecture

et vous attend nombreux en 2013 pour échanger sur vos coups de cœur à la médiathèque.



Cours de musique et de danses pour la saison 2012/2013

Il reste des places, n'hésitez pas à nous contacter au 06 64 84 28 22 ou 02 30 96 10 98 (horaires d'ouverture du bureau disponible sur le site).

www.musikol.e-monsite.com
ass.musikol@laposte.net



* Ciné Répertoire :

Mardi 1^{er} janvier à 20h30

Cycle « divines comédies » un mardi par mois-**Tarif unique à 3,50 euros**

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES réalisé par Frank Capra-1958-USA (VO)-1h58

Une comédie délirante, décomplexée et totalement euphorisante avec un Cary Grant au sommet de sa forme !

Et en avant séance, à ne pas rater ... conseil d'Allumé !

KWIZ (quizz ??) une comédie de 5mn, très, très drôle pour commencer la Nouvelle Année

* Ciné Jeune Public :

Ciné Bibéron

Jeudi 10 janvier à 10h

LES CONTES DE LA MERE POULE

De Farkhondeh Torabi-Animation-Iran (VF)-46mn

Trois histoires pleines de tendresse et d'émotion dont les héros sont fabriqués à partir de tissu, de laine ou de papier découpé. Un univers magique inspiré de traditions persanes qui ravira les petits !

Cinéma de Plougonvelin/Ass. Les Allumés de la Grande Toile/Contact :
09 75 85 80 78
cinema.plougonvelin29@gmail.com

Cinéma

vous souhaite une très belle année 2013

La Nouvelle Année, c'est tout un programme... chez Les Allumés de la Grande Toile

* Ciné Rencontre :

« IL ETAIT UNE FOI »

Tarif unique à 3,50 euros

Jeudi 24 janvier à 20h30

En PRESENCE de Blandine

LENOIR, réalisatrice de *MONSIEUR L'ABBE*

MONSIEUR L'ABBE de Blandine LENOIR

Des hommes et des femmes dans les années trente et quarante. Ils auraient pu être nos grands-parents. Comment s'aimer sans faire huit enfants ? Comment concilier morale catholique et amour conjugal ? Pourquoi le plaisir est-il coupable ? L'Abbé Viollet, peut-être, saura répondre à toutes ses questions.

Ce film était en compétition pour le César du Meilleur Court Métrage 2011.

« Une critique sociologique acerbe de la morale sexuelle catholique dans les années 30 ». **Le Figaroscope**

VITA di GIACOMO de Diego et Luca GOVERNATORI

Un jeune séminariste face à ses doutes sur son engagement en 2006, avec la coupe du Monde de Football en toile de fond...

Le film a été sélectionné dans plus d'une dizaine de festivals à travers le monde, dont le prestigieux Festival de Cannes en 2007.

Plougonvelin Nouvelles Perspectives PNP

Comme chaque année l'association Plougonvelin Nouvelles Perspectives (PNP) invite ses adhérents et sympathisants à participer à son

Assemblée Générale, le lundi 28 janvier à 20h30,

dans la salle 'maison des sports' du stade de Plougonvelin.

Ce temps statutaire est aussi l'occasion de débattre autour des questions

transmises par les habitants aux correspondants de secteurs ou lors des soirées-débats organisées par PNP.

La soirée permettra également d'élaborer et discuter avec l'assemblée le projet d'activité pour l'année 2013.

Nous vous attendons nombreux.

<http://plougonvelinnperspectives.typepad.fr/>

L'ARCHEOLOGIE en FINISTERE

Le Pays d'Iroise à l'âge du Fer et à l'époque Romaine par Patrick Galliou



Patrick GALLIOU est agrégé d'anglais, titulaire de deux doctorats, en anglais et en histoire ancienne, professeur émérite des Universités. Membre du Centre de recherche bretonne et celtique, il préside la Société archéologique du Finistère et fait partie du comité de rédaction d'Études celtiques.

Les nombreux vestiges de l'âge du Fer et de l'époque romaine reconnus dans le Pays d'Iroise témoignent d'une occupation dense de ce terroir. Leur analyse permet d'en mieux

comprendre la nature et les relations que ces communautés entretenaient, tant avec la terre qu'avec une mer omniprésente.

Cette conférence est la 1^{ère} du cycle des Jaudis de PLAIR de l'année 2013. La lettre de l'alphabet F, tirée au sort lors de l'assemblée générale, constitue le fil rouge des manifestations.

Contacts PLAIR www.plair.fr
☎ 02 98 48 33 75
ou 06 79 24 45 56



site : www.phase-iroise.fr

P.H.A.S.E.

SUR UN AIR DE ...

En cette période de fête, je vous propose un air léger, un air de valse plus précisément, un air qui ne peut que raviver la mémoire des anciens Plougonvelinois. Un air que vous pouvez entendre sur le site internet de notre association « <http://www.phase-iroise.fr> ». Nous vous avons déjà parlé de cette chanson, nous avons alors moins parlé de son auteur. C'est à l'occasion d'un échange épistolaire avec l'un de ses arrière-petits-neveux que nous nous sommes penchés sur la biographie d'un personnage pour le moins original et qui anima la station balnéaire du Trez-Hir. Edmond, Auguste, Bernardin est le second garçon d'une fratrie de 4 enfants issue du second mariage de Hyacinthe NOVINCÉ avec Pauline LEMERCIER, en 1856, couple originaire du Cotentin ... comme peuvent l'être certaines pourtant anciennes familles plougonvelinoises (CHARDONNET, etc.).

Hyacinthe, ancien soldat de Napoléon, décoré de la médaille de Sainte Hélène, exerce le métier de buraliste à Avranches.

Edmond naît à Avranches en 1858. En 1897, il est répétiteur au lycée de Saint Etienne (Loire). Il se marie dans

cette ville, deux ans plus tard, à Jeanne Marie Antoinette DURIF et le jeune couple s'installe à Brest, l'année de leur mariage, rue de la Rampe. Il habite ensuite au numéro 6, rue de Siam, avant de s'installer en 1919, 50, rue du Château, et ce jusqu'en 1940.

Edmond est professeur-répétiteur au lycée de Brest alors situé 11, rue Voltaire. Il fait bientôt partie du conseil municipal de Brest (1904) et est président de l'Union Sportive Brestoise. Il anime aussi plusieurs sociétés culturelles.

Entre autres activités, Edmond est compositeur de musique, auteur de chants et poésies. Dès 1905, il écrit à l'occasion de la visite de la « Channel Fleet » une chanson qui commence ainsi « Hail, sons of Albion,, and your gallant fleets » ... Il figure à l'annuaire de la Société des Auteurs et compositeurs dramatiques de 1917 (tome 8) pour « Sonnez clairons » écrit en 1915 ... juste après un certain Sacha Guitry qui lui, y figure pour : « un soir quand on est seul ».

Il anime aussi un certain nombre de représentations, parfois en compagnie de son épouse, jouant les « comiques de salon ». L'un et l'autre s'intéressent également à la protection animale, Jeanne

devient d'ailleurs présidente de la Société de Défense des Animaux.

Ils se produisent non seulement à Brest mais aussi dans les environs, Morlaix, Landerneau et bien sûr, Plougonvelin. Ils font souvent l'objet d'articles paraissant dans Ouest-Eclair prédécesseur du Ouest-France d'aujourd'hui.

Edmond est décoré des Palmes Académiques et nommé officier de l'Instruction Publique en 1910. Il compose la « valse du Trez-Hir » à l'occasion d'une représentation en ce lieu, en 1928. L'année suivante, c'est au tour de Jeanne de recevoir les Palmes Académiques. En 1931, Edmond est professeur honoraire du Lycée.

Le 1er août 1932 : grand concert de bienfaisance à l'Hôtel des Bains, Mademoiselle Germaine Nicolas chante « Va mon bateau » barcarolle dédiée à « l'ami Pascal, doyen des pêcheurs professionnels du Trez-Hir » par son auteur Edmond Novince. L'ambiance ne manque certainement pas pour entonner en chœur : « Va, mon bateau, vogue, vogue sur l'eau ... », dans un climat d'insouciance et de gaieté ... on ne voit pas encore les nuages noirs montant à l'horizon !



En 1941, ils font l'objet d'une convocation à la mairie de Plougonvelin pour l'établissement d'un dossier d'indemnité de réquisition. Leur maison est, à ce moment, occupée par des réfugiés brestois. Edmond y décède le 22 avril 1946 et Jeanne le 26 février 1957. Ils ne semblent pas avoir eu d'enfant.

Un des anciens élèves (1924) d'Edmond dresse le portrait suivant du bonhomme : « Petit mais rondelet, coiffé d'un chapeau l'hiver et d'un panama l'été, il marchait avec majesté aidé d'une canne. L'hiver,

il se drapait dans une superbe peau de bique d'un âge vénérable. Il était en effet très frileux et, dès les premiers frimas, calfeutrait de papier toutes les fenêtres de son étude et veillait au bon entretien du poêle par le responsable jusqu'à souvent le faire rougir ! D'où, pour de mauvais plaisants, l'occasion d'y déposer une gomme dont la combustion ne tardait pas à rendre l'atmosphère irrespirable.

PLOUM [c'était son surnom] avait un autre talent, il faisait des vers ! ».

Le couple fréquente le Trez-Hir, ayant ses habitudes du côté du fort « Marc'harit » dont les murs sont toujours présents au milieu de la plage. Il y tient « salon » et préside un groupe d'amis où se trouvent souvent musiciens et chanteurs, accompagnés à la guitare par le « père » Novince (lequel accompagne aussi au piano quelque artiste locale telle Mado Gouriou).. « Parfois une balle, un jeu, un enfant courant troublaient le cénacle, d'où une intervention véhémement de

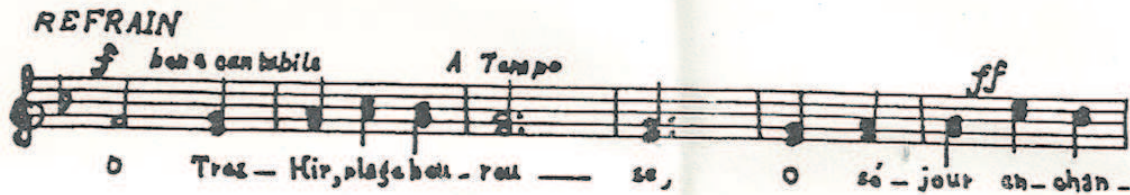
Madame Novince dont les lycéens peu discrets avaient révélé le surnom « la grande Jeanne », tandis qu'au Trez-Hir son amour des chats lui avait valu le sobriquet de la « mère Michel ».

Un frère d'Edmond, Valentin s'installa comme perceuteur à Dinan. Le fils de ce dernier sera perceuteur à la Roche Derrien tandis que la fille épousera un dénommé Constant Berlioz ... parent d'un (plus) célèbre compositeur ? ... Nos recherches ne le précisent pas encore.

Quelques Plougonvelinois(es), dans leur mémoire, auraient-ils conservé quelques souvenirs de ces personnages ? ... de cet air léger ?

C'était au temps de ...

Rémy le Martret
Président de PHASE



Le 10 février 2013 à l'Espace Kéraudy

LA LITTORALE présente
Cercle Celtique de Spézet **Brug ar Menez**
Champion de Bretagne 2012



Brug ar Menez qui signifie Bruyère de la Montagne, est le nom du Cercle Celtique de Spézet, en Centre-Finistère.

Le cercle a été créé en 1947 par Yffig Com et a donc fêté dignement ses 60 ans en octobre 2007. Le groupe se compose 40 danseurs et 10 musiciens.

Depuis sa création, le Cercle a participé sans interruption à de nombreux festivals régionaux et internationaux.

C'est en 1987 que le groupe accède à la première catégorie de la Confédération Kendalc'h. Vice-champion de Bretagne de la danse bretonne au Festival de la St Loup à Guingamp à trois reprises (1998, 2004 et 2006), Brug ar Menez est sacré Champion de Bretagne en 2001 et 2002.

En 2012, grâce à son spectacle **Distro d'ar Vro**, le cercle devient **Champion de Bretagne 2012** pour la troisième fois de son histoire.

Distro d'Ar Vro

De nombreux centre-Bretons sont partis aux Etats-Unis au début du XX^e siècle, mais qu'en est-il de ceux qui sont rentrés ? Pourquoi ? Qu'ont-ils vraiment vécu outre-Atlantique ? Le cercle de Spézet va vous raconter le retour au pays, mais aussi vous donner un aperçu de ce que pouvait être la vie d'un Breton expatrié dans les années 30.

Entrée 10 € - gratuit - 12 ans

Places non numérotées - Location recommandée (Espace kéraudy, office de Tourisme de Plougonvelin et de Brest)

Contacts : **La Littorale** Président ☎ 06 85 06 80 32 Secrétaire 06 79 24 45 56

Cercle Celtique de SPEZET
Brug ar Menez
Champion de Bretagne 2012
Distro d'ar Vro

PLOUGONVELIN
Espace Kéraudy
dim. 10 février 2013 à 15h30

Réservations :
Espace Kéraudy ☎ 02 98 38 00 38
Office Tourisme Plougonvelin ☎ 02 98 48 30 18
Office Tourisme Brest ☎ 02 98 44 24 96

Organisation :
LA LITTORALE St Mathieu-Bertheaume
Plougonvelin ☎ 06 85 06 80 32

durée du spectacle 1h10
Entrée 10€
gratuit - 12 ans



Pour 2013, l'AGP vous adresse ses meilleurs vœux.

En vous souhaitant une très belle année sportive, elle vous invite à venir pratiquer des activités diversifiées, conviviales, pour le bien-être et le plaisir d'être ensemble. Elle est ouverte à tous, adultes et adolescents (à partir de 15 ans), 340 adhérents sont inscrits à ce jour.

Des activités régulières et variées sont dispensées chaque jour de la semaine à l'espace Kéraudy et à Roz Avel (Yoga, tai chi-chi qong, stretching, gym du dos, gym d'entretien, gym tonique, Zumba), à Tréziroise (aquagym), des randonnées les lundi et jeudi et la marche nordique le vendredi avec départ du stade de Trémeur.



La ZUMBA, un réel engouement !

Pour répondre à la forte demande exprimée en début de saison, l'AGP

a mis en place trois ateliers

- le lundi de 19h15 à 20h15 et 20h30 à 21h30
- le mercredi de 20h30 à 21h30

Ces trois ateliers ont très vite affiché "complets".

La Zumba est destinée à tout le monde, quel que soit votre niveau d'entraînement, votre condition physique. Un entraînement amusant et efficace pour, entre autres, affiner sa silhouette et perdre du poids. Des chorégraphies simples sont utilisées pour «épicer» ces entraînements composés, par intervalles, de battements rapides et de rythmes ralentis qui se croisent avec une saveur Latino.

L'objectif ? s'évader, se dépenser, et surtout se faire plaisir.

Outre ces activités, l'AGP organise plusieurs événements sur la commune, il y a entre autres :



le traditionnel Bain du Nouvel An sur la plage du Trez Hir, dont le succès est constant.



la Balade de Printemps (en partenariat avec les associations PHASE et l'ACP) qui se déroulera le dimanche 24 mars.



la sortie annuelle de la section randonnée-marche, organisée les 21, 22, 23 mai à Trégastel, qui est ouverte à tous.

Dès ce début d'année 2013

Venez découvrir ou redécouvrir le plaisir d'entretenir votre forme en toute convivialité.



Le Conseil d'Administration et les Animateurs

ont le plaisir d'inviter les adhérents à partager

LA ZUMB'GALETTE

le vendredi 25 janvier à 20 h
à l'espace Kéraudy à Plougonvelin.

Pensez à vous inscrire
avant le 16 janvier.

Contacts :

www.plougonvelin.agp.free.fr

e-mail : plougonvelin.agp@free.fr

Lisette Cocaïgn
Présidente de l'AGP

US PLOUGONVELIN - www.us-plougonvelin.fr

Nous vous souhaitons une Bonne Année 2013

Le club convie ses adhérents le 20 janvier à 18h30 au club house pour célébrer la nouvelle année.



DATES	EQUIPES	Reçoit	Se déplace
13/01	D3	FC Lampaulais (à confirmer)	
19/01	U19		Ploudaniel
20/01	PH	PLABENNEC 1	
	D2		BREST BENETON 2
	D3	BREST LEGION SP 3	
26/01	U19	PLOURIN	
27/01	PH	BREST LAMBEZELLE 1	
	D2		SAINT PABU 1
	D3	BOHARS VGA 3	

Ps : Beaucoup de vêtements oubliés avec les enfants au stade...

APEL école du Sacré Coeur

SUPER LOTO

PLOUGONVELIN SALLE KERAUDY
Vendredi 8 février 2013 à 20H00

Ouverture des portes à 17H00

Bon d'achats 300 €
3 X Bon d'achats 200 €
Bon d'achats 100 €
four électrique ,
alimentaire, Série enfants,
Fauteuil massant ,GPS
grosse peluche
+ de 60 lots

3 € Le carton
8 € Les 3 cartons
16 € Les 7 cartons
1 € LE BINGO
3 EURO LOTO PERSO

Lots de consolations
Chèque cadeaux

Buvette - Pâtisserie - Sandwicherie

Venez passer une bonne soirée,
le 8 février 2013 sera votre jour de chance

Organisé par APEL Sacré-cœur Plougonvelin et Animé par FRED

BINGO
ne pas jeter sur la voie publique



LOTO PERSO

Communauté de Communes du Pays d'Iroise

Conférence : Equilibre alimentaire

Le service « Partenariat et prévention sociale » de la CARSAT Bretagne organise en partenariat avec le CLIC de la Communauté de communes du Pays d'Iroise une conférence sur l'équilibre alimentaire à l'attention des personnes de plus de 60 ans.

Cette réunion sera animée par Mathilde LE BRETON, chargée de prévention sociale à la CARSAT le

Lundi 14 janvier 2013 à 14h
A l'espace Herri Léon à Porspoder

A la suite de cette réunion, les participants pourront s'inscrire à des ateliers « Alimentation » auprès du CLIC du Pays d'Iroise.

Actions maison de l'emploi

Atelier de recherche d'emploi : *vendredi 11 et 25 janvier de 9h à 12h* : permet à toute personne inscrite à Pole emploi de participer à un atelier sur différents thèmes (CV, lettre,...)

Armée de terre : jeudi 24 janvier de 13h30 à 16h30

Permanence TRIBORD : lundi 28 janvier de 10h à 12h (sur RDV) : informations sur les métiers de l'entreprise d'insertion : agent de tri, agent d'accueil en déchèterie, agent de collecte.

Rail Emploi Services : tous les jeudis de 10h à 12h

Prestations POLE EMPLOI : si vous souhaitez participer à des actions de recherche d'emploi, de projet ou de création d'entreprise, le pole emploi vous propose des actions délocalisées à la Maison de l'emploi.

Renseignements et inscription :
Maison de l'emploi – ZA de Kerdrioual – 29290 Lanrivour

02.98.32.47.80 – maison.emploi@ccpi.fr

Transports collectifs : rejoignez les clubs des usagers

Afin d'améliorer le fonctionnement du réseau Penn ar Bed (lignes de car) sur chaque territoire, le Conseil Général envisage de constituer des clubs des usagers, composés d'usagers et de non usagers, d'élus locaux et de représentants des compagnies de transport, chargés d'évoquer toute question liée à la problématique des déplacements sur le territoire.

Si ce sujet vous intéresse, vous pouvez faire acte de candidature en vous procurant le dépliant prévu à cet effet (auprès de votre mairie) ou en vous inscrivant en ligne sur www.viaoo29.fr.

Pour toute question :

02.98.76.63.39 (direction des déplacements du Conseil général)

ou 02.98.84.96.90 (Service de l'administration générale – CCPI)

Concert caritatif

Un concert caritatif **organisé par la CCPI et la Frégate Primauguet dimanche 20 janvier à 16h à la salle du Kruguel à Lampaul-Plouarzel**, avec le pôle instrumental de la musique de la Flotte de Brest en 2^e partie.

Depuis plus de 6 ans, Jean-Louis d'Arbaumont, Commandant de la Frégate Primauguet et Yvon Lebrech, clarinettiste, réalisent ensemble des projets musicaux. Leur collaboration permettra au public de découvrir en 1^{ère} partie des

chansons humoristique et poétiques, écrites, composées et interprétées par le Commandant.

Elles évoqueront tous les aspects de la vie de marin, de la beauté des paysages maritimes aux hasards frivoles de la découverte d'une nouvelle ville.

Un entracte permettra au public de découvrir deux expositions : l'une, retraçant l'histoire du parrainage de la CCPI avec la Frégate et l'autre, présentant des photographiques insolites de la Frégate

réalisées par Frédéric Le Mouillour.

Cet après-midi s'achèvera dans une ambiance jazzy avec le pôle instrumental de la Musique de la Flotte de Brest, dont la réputation en Pays d'Iroise n'est plus à faire ...

Entrée au chapeau - L'intégralité de recettes sera reversée à la Ligue contre le cancer.

Renseignements : 02-98-32-37-76

La gestion de l'eau vous intéresse ? donnez votre avis !



Qualité de l'eau, qualité des cours d'eau et des zones humides, partage de la ressource, organisation collective et financement des actions... les questions de l'eau vous intéressent ?

Répondez à la consultation du comité de

bassin Loire-Bretagne, et participez à la définition de la stratégie pour l'eau.

La consultation est ouverte jusqu'au 30 avril 2013 via le site <http://lepotamot.cpie-elorn.net/> ou dans la préfecture de votre département.

Secours Catholique Iroise

06.87.12.70.81 / 06.78.50.69.18

L'équipe » Iroise » du **SECOURS CATHOLIQUE** apporte son soutien aux personnes ou familles en difficulté. Quelques bénévoles collaborent à ce soutien en quatre étapes :

L'accueil, l'écoute, l'accompagnement et l'insertion.

Dans quel but ?

Faire reculer la pauvreté, la misère, la précarité, la solitude, en apportant des aides diverses et en finançant des projets grâce à vos dons.

Chaque jour nos bénévoles font face à des situations multiples d'urgence, luttent contre la misère et l'exclusion, accompagnent dans la durée les personnes en difficulté, développent et renforcent les solidarités pour aider les plus démunis à se reconstruire et à vivre dans la dignité.

Quelles actions ?

Actions locales : aide aux personnes en difficulté.

Action internationale : appui de coopératives de femmes des quartiers périphériques de Nouakchott en Mauritanie.

Où sont-ils ?

Les bénévoles sont répartis sur le secteur Iroise :

Ploudalmézeau, Lampaul-Ploudalmézeau, Brèles, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel, Lanildut, Porspoder, Landuvez, Milizac, Lanrivaro, St Renan, Guipronvel, Tréouergat, Plougonvelin, Ploumoguier, Le Conquet, Trébabu, Plouguin, St Pabu.



**p
o
r
t
e
s

o
u
v
e
r
t
e
s**

*Vendredi 8 février
de 17h30 à 19h30
Samedi 9 février
de 9h30 à 12h30*

Une place pour chacun, une place pour tous

Un collège à dimension humaine ouvert sur le monde



10, rue Le Gonidec. Le Conquet
Tel 02 98 89 01 72

secretariat@collegeconquet.org

<http://www.collegeconquet.org>

Iréo de Lesneven

02.98.83.33.08

www.ireo.org

KIG HA FARZ annuel de l'Iréo de Lesneven le 27 janvier 2013 (à partir de 11h45 – réservations souhaitées au 0298.83.33.08 – Parking : Kerjézéquel)

(Activités permettant aux jeunes de l'établissement de financer une partie de leur voyage d'études.)

Pêche Plaisir en Mer d'Iroise

L'association Pêche Plaisir en Mer d'Iroise (PPMI), dont le siège social est à Plouarzel, propose, aux débutants, de s'initier à la pêche et, aux plus aguerris, de se perfectionner et partager leurs connaissances que ce soit pour la pêche depuis le bord de mer ou pour la pêche depuis un bateau.

Réunions hebdomadaires chaque jeudi à 18h30 dans la salle polyvalente de Plouarzel.

Pour la saison 2013, prise des nouvelles adhésions le jeudi 10 janvier à 18h30 salle polyvalente de Plouarzel.

Renseignements :

06 89 03 61 81

contact@ppmiplouarzel.fr

www.ppmiplouarzel.fr



Théâtre : « Tailleur pour dames »

VENEZ NOMBREUX SOUTENIR JULIETTE

La troupe du Théâtre sur cour de Plouzané, nous présentera son nouveau spectacle, «Tailleur pour dames», de Georges Feydeau, mis en scène par Jean-Luc Abarnou ;

**le Samedi 2 Février 2012 à 20h30 à
l'Espace Kéraudy.**

Les acteurs travaillent à ce projet depuis le mois d'octobre. C'est un spectacle haut en couleur, présentant nombre de situations comiques, que découvrira le public.

Cette pièce sera jouée au profit de la recherche contre les NEUROFIBROMATOSES pour soutenir la petite Juliette KEREBEL, et tous les bénéfices de cette soirée seront reversés à la Ligue Française Contre Les Neurofibromatoses (LFCN).

Adultes 6€ - Réduit 4€ - Gratuit pour les moins de 12 ans.



A partir du 1er janvier 2014, Eau du Ponant devient le nouvel opérateur de l'eau sur le Territoire du Syndicat des Eaux de Kermorvan (7 communes : Lampaul-Plouarzel, Plouarzel, Ploumoguer, Le Conquet, Trébabu, Plougonvelin, Locmaria-Plouzané).

L'eau continuera à couler au robinet, dans les mêmes conditions techniques qu'auparavant.

C'est le mode de gestion qui change. À la place d'une délégation de service public à une société privée (Veolia), le Syndicat

des Eaux de Kermorvan, Brest métropole océane, le SIDEPA de Landerneau et le Syndicat du Chenal du Four, ont choisi de gérer leur service d'eau via Eau du Ponant, une Société Publique Locale.

Sur le territoire du Syndicat des Eaux de Kermorvan, Eau du Ponant aura en charge :

- la production et la distribution de l'eau potable
- la réalisation des travaux sur les canalisations d'eau
- la relation aux usagers (gestion du centre d'appel local, assistance, facturation)
- la sécurité incendie

Une continuité de service, la proximité en plus !

La SPL capitalise sur les compétences existantes, s'engage sur les mêmes points que le délégataire précédent, avec le service de proximité en plus.

- Les usagers pourront s'adresser à

un service téléphonique situé à Brest.

**Le numéro est local et non surtaxé :
02 29 00 78 78
(24h/24h pour les urgences)**

- Il est également possible d'être accueilli à Brest, au 253 rue Jean Jaurès ou à Landerneau, au 7 rue Gaston de l'Hôpital.

- Une agence en ligne est disponible 24/24 sur www.eauduponant.fr

Pas de démarche particulière pour les usagers

Les usagers n'ont pas de démarche particulière à accomplir : les comptes Veolia sont transférés automatiquement.

Un courrier sera adressé à tous les abonnés la deuxième semaine de janvier, accompagné d'un dépliant explicatif et du règlement de service.

Informations pratiques

Conciliateur de justice

Monsieur Louis CARADEC, a été nommé conciliateur de justice pour le canton de Saint-Renan.

Il tient des permanences tous les lundis de 9h à 12h au siège de la CCPI à Lanrivoaré.

Tél. 02.98.84.28.65

Autorisation de sortie du territoire

A compter du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées.

Un mineur français pourra ainsi franchir les frontières muni de son seul passeport en cours de validité ou bien avec sa seule carte nationale d'identité en cours de validité.

Bulletin municipal

Les articles devront être déposés avant le 15 du mois précédant la parution à l'adresse suivante : **bulletin@plougonvelin.fr**

Les manifestations organisées en tout début de mois devront être signalées un mois à l'avance. www.plougonvelin.fr

Le fond et la forme des articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Médecin

CABINET Docteur TANVET Corinne

Bd de la Mer - Le Trez-Hir



CHANGEMENT D'HORAIRE

Lundi	9h – 12h	15h – 19h
Mardi	9h – 12h	15h – 19h
Mercredi	9h – 12h	15h – 19h

Jeudi = Docteur Jean-Paul CORNEC

	8h – 12h	15h – 19h
Vendredi	9h – 12h	15h – 19h

Samedi 9h – 12h fermé-

Les après-midis possibilité de rendez-vous - Appeler le matin au 02 98 48 23 11 ou au 06 32 70 42 76

Déchèterie

Horaires d'ouverture :

Lundi 10H00 à 12H00 14H00 à 18H00
Mardi *FERME*
Mercredi 10H00 à 12H00
Jeudi 10H00 à 12H00 14H00 à 18H00
Vendredi 14H00 à 18H00
Samedi 09H30 à 12H00 14H00 à 18H00
Dimanche 10H00 à 12H00

La déchèterie sera *fermée les jours fériés*.

Analyse de l'eau



Prélèvement du :
20/12/2012

Taux de nitrates :
28 mg/l

Soins infirmiers

Soins assurés 7j/7 à domicile

- **M.N. RAGUENES - S. LAMIL**
☎ 02.98.48.33.72

En cas d'urgence :

M.N. Raguènes : 06.60.88.25.28
S. LAMIL : 06.21.01.37.61

- **D. POLLEFOORT - V. LE PENNEC - F. LE CALVEZ - V. PHILIPONA**
Permanences cabinet : 1, rue Saint Yves

Ouvert de 08H00 à 12H00 du lundi au vendredi inclus et le samedi de 09H00 à 11H00

☎ 02.98.48.21.80
Portable : 06.63.52.43.46

Centre départemental d'action sociale

Pour rencontrer l'assistante sociale du CDAS de Saint-Renan, prendre rendez-vous au : **02.98.84.23.22**.

La presse

Nos correspondants locaux :

Ouest-France :

Rémi Page - 02.98.89.12.03
page.remi1@aliceadsl.fr

Le Télégramme :

Bruno Detante - 06 62 76 91 51
bdetante@gmail.com

Numéros utiles

Véolia : 0811.902.902

Eau du Ponant : 02.29.00.78.78

EDF dépannage : 08.10.33.30.29

Gendarmerie Le Conquet : 17
ou 02.98.89.00.13

Police Municipale : 06.19.41.44.43

Pharmacies de garde : 32.37

Urgences : 15

Pompiers : 18

Hôpital Morvan (enfants -15 ans) :
02.98.22.34.88

CHU Cavale Blanche : 02.98.34.74.55

Centre anti-poison : 02.99.59.22.22

ADMR : 02.98.89.37.09
sudiroise@asso-admr29.fr
<http://www.sudiroise.fede29.admr.org>

Relais assistantes maternelles :
02.98.48.99.91
ram@locmaria-plouzane.fr